



Aménagement du nœud A4/A35/Contournement Ouest de Strasbourg

Comité de suivi

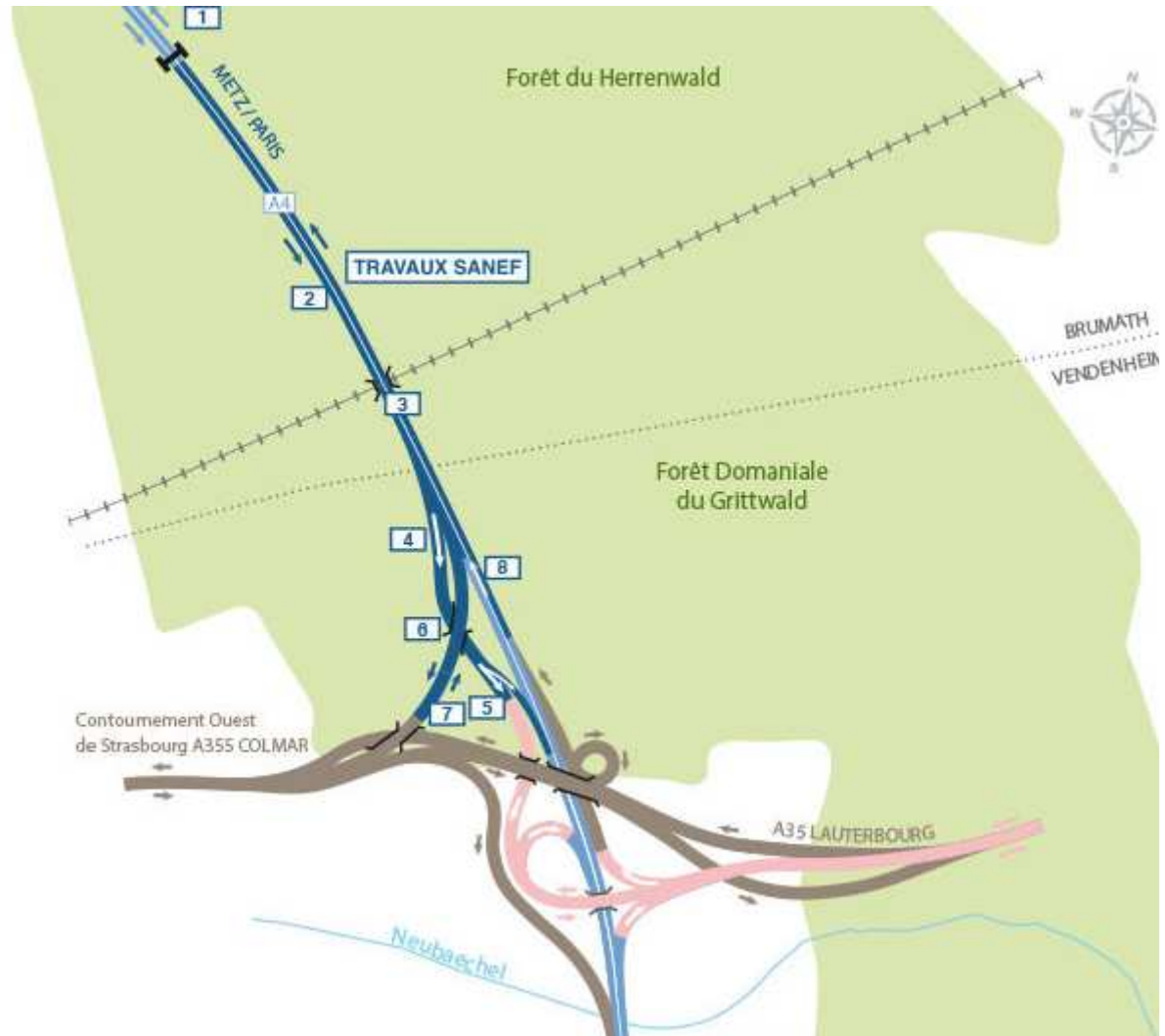
Sous-commission

« espèces protégées et leurs habitats »

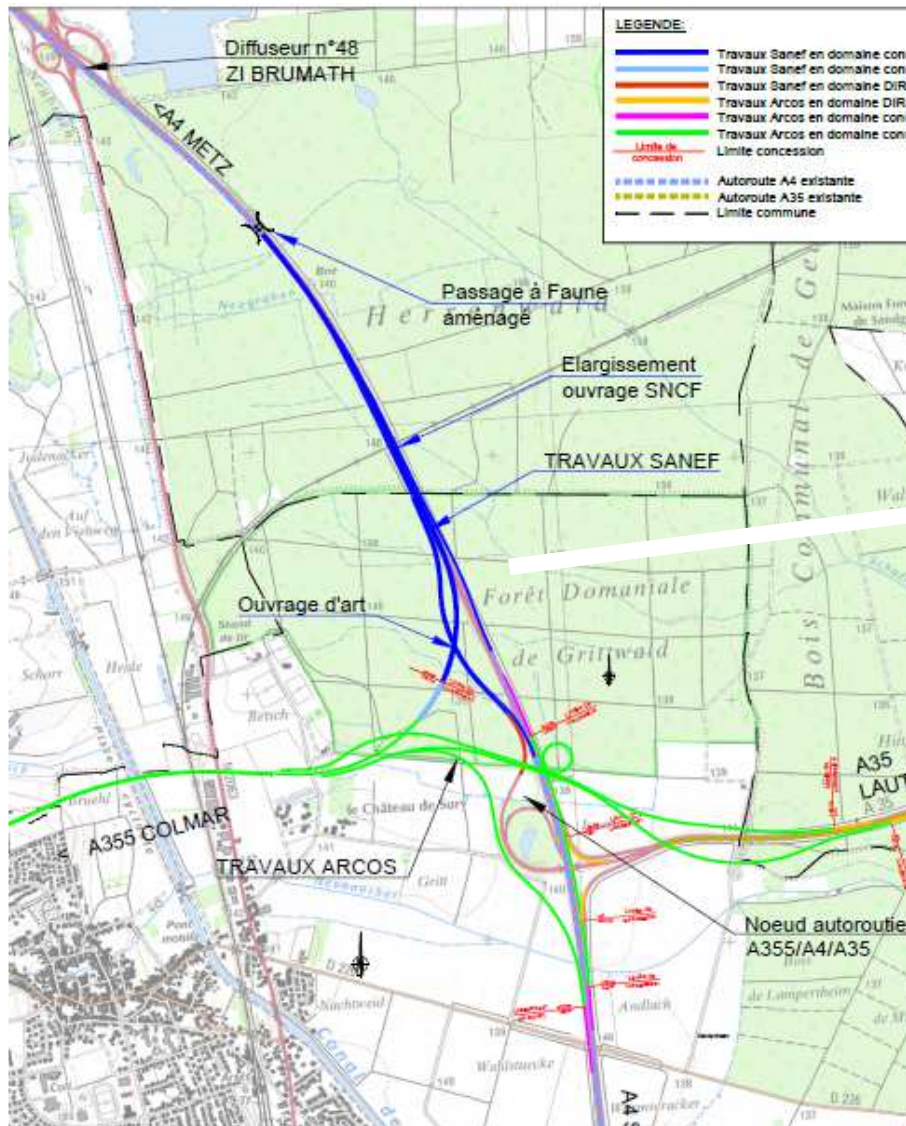
25 octobre 2018



Rappel du projet confié à Sanef



Rappel du projet confié à Sanef

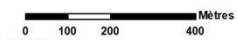


AUTOROUTE A4 COS, NŒUD A4/A35/A355 – RACCORDEMENT DE L'A4 AU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG /LOCALISATION DU PROJET

- Emprise définitive
- Emprise chantier
- Emprise ARCOS



Réalisation : O.G.E., 2018 // Source des données : INGEROPE // Fond de plan : © IGN, Ortho 2014



Le cadre réglementaire d'autorisation des travaux

2 arrêtés pris le 29 août 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

- Arrêté ministériel portant dérogation à la protection stricte des espèces protégées – 29.08.2018

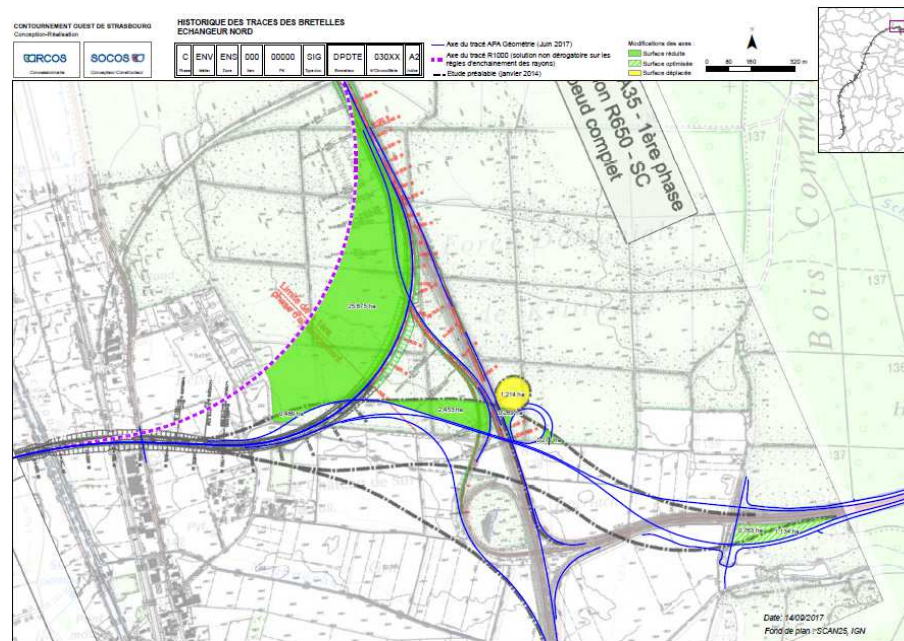
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION GRAND EST

- Arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions au titre des espèces protégées – 29.08.2018....

Mesure d'évitement (article 3)

Optimisations du tracé de l'échangeur (dérogation géométrique)

- évitement de l'enclavement de 26 ha de forêt
- Évite la perte de 2ha de boisement



+ évitement en phase chantier (délimitation des emprises)



Réduction des impacts

⇒ Douze mesures de réduction d'impacts ont été définies :

➤ Des mesures liées à la construction :

- MR 1 : Calendrier des travaux adapté aux périodes sensibles pour la faune
- MR 2 : Mise en œuvre et suivi d'un système de management environnemental en phase de travaux
- MR 3 : Respect de l'emprise stricte du projet
- MR 4 : Maintien de l'alimentation en eau de la zone humide enclavée
- MR 5 : Réduction de l'impact lié aux pistes de chantier en zones humides (impact temporaire)
- MR 6 : Limiter le risque de mortalité des chiroptères lors des abattages
- MR 7 : Recherche et sauvetage des amphibiens et reptiles en phase chantier

➤ Des mesures pour la phase d'exploitation :

- MR 8 : Des clôtures adaptées pour réduire le risque de mortalité en exploitation
- MR 9 : Clôtures rapprochées des voies pour redonner les emprises à la faune
- MR 10 : Reconstitution des lisières
- MR 11 : Réalisation d'un écopont sur l'autoroute A4
- MR 12 : Réalisation d'écoducs sous le raccordement A4/A355



Mesure de réduction (MR1) : Adaptation du calendrier de travaux

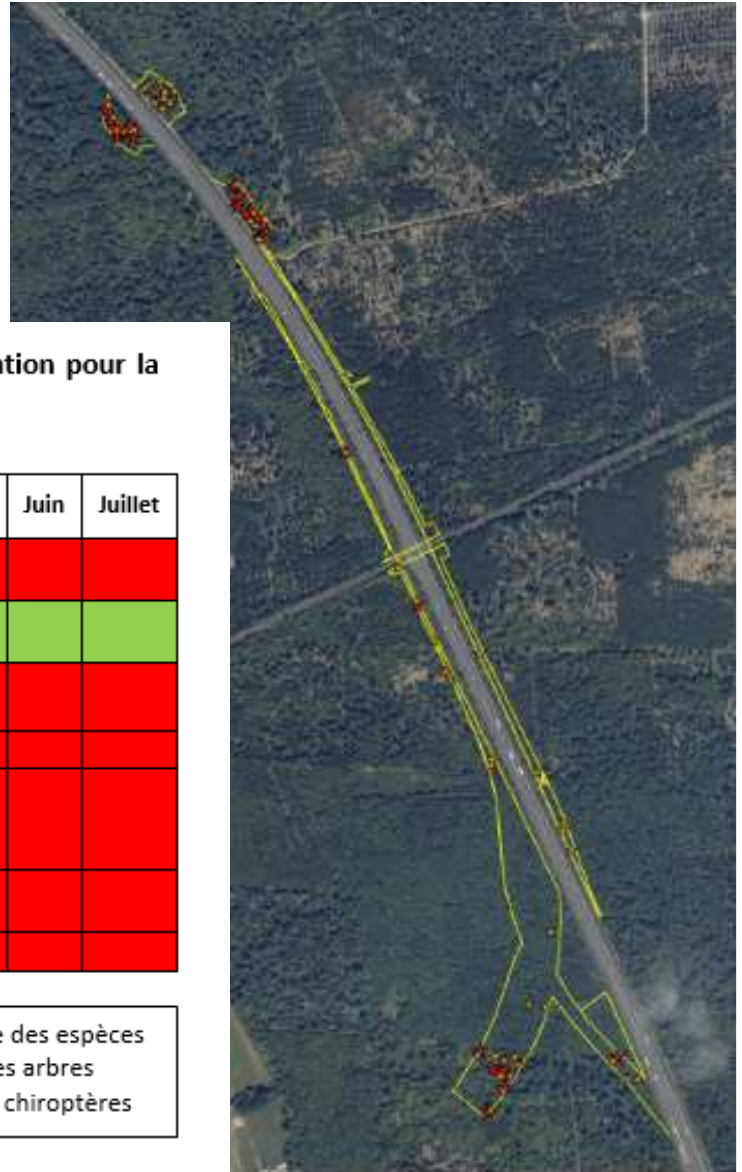


Tableau 1 : période de sensibilité des groupes faunistiques et période de préconisation pour la réalisation des travaux de déboisement et de défrichage (cadres noir et rouge)

Groupes	Raisons de la sensibilité	Août	Sept- embre	Oct- obre	Nov- embre	Déce- mbre	Janv- ier	Févr- ier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Chiroptères	Gîte estivaux / Reproduction	Impact modéré	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact modéré	Impact fort	Impact fort	Impact fort
	Hivernage cavité	Impact faible	Impact faible	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact modéré	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible
Mammifères terrestre	Reproduction	Impact modéré	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact modéré	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort
Oiseaux	Reproduction	Impact modéré	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact modéré	Impact modéré	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort
Amphibien	Reproduction, Migration, hivernage	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort
Reptiles	Reproduction, hivernage	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact modéré	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort
Insectes	Reproduction	Impact fort	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact faible	Impact fort	Impact fort	Impact fort	Impact fort

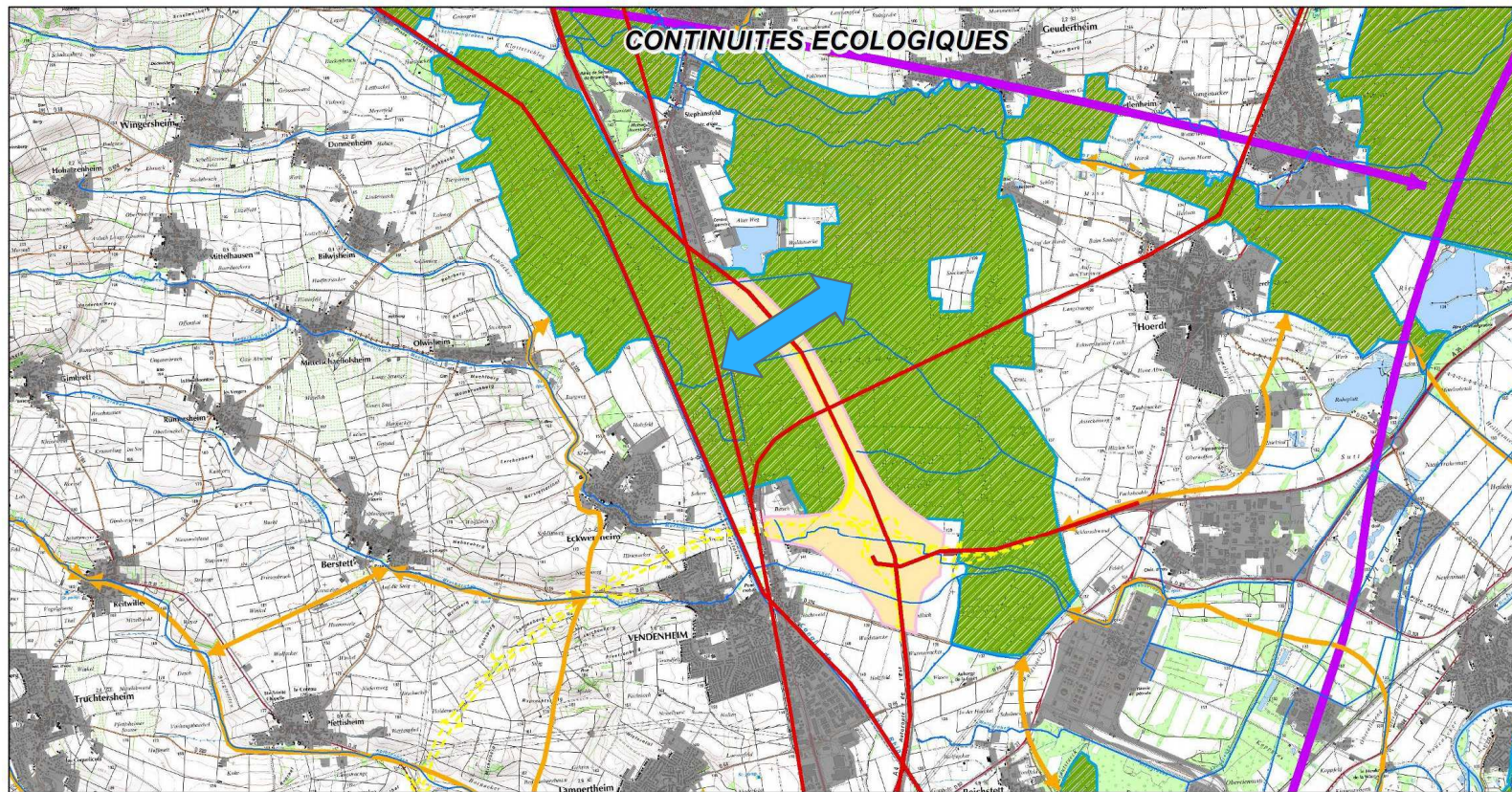
Impact faible
Impact modéré
Impact fort

Pour les arbres
favorables aux
chiroptères



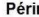







Pour l'ensemble des espèces
sauf pour les arbres
favorables aux chiroptères

Mesure de réduction (MR6) : Réalisation d'un passage à faune

Un ouvrage de restauration de continuités écologiques altérées

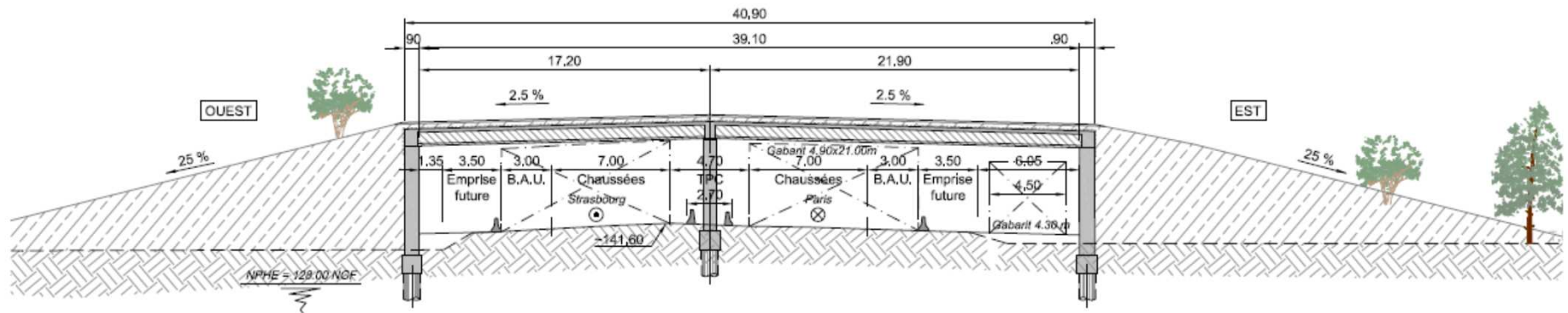
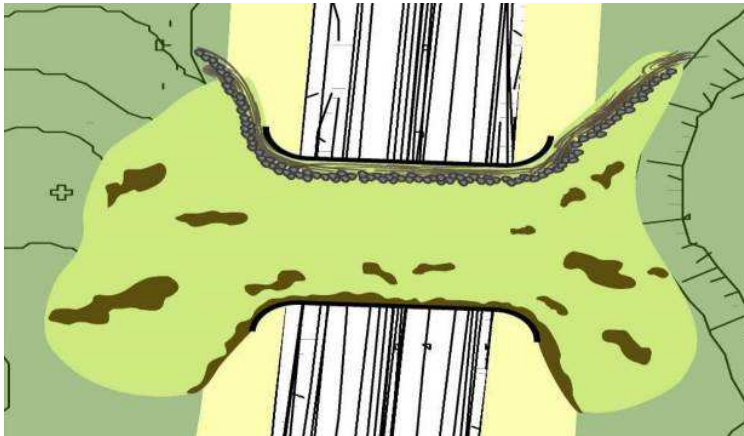


AUTOROUTE A4 COS, NŒUD A4/A35/A355 – RACCORDEMENT DE L'A4 AU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG / CONTINUITES ECOLOGIQUES

- | | | |
|--|--|---|
|  Réservoirs de biodiversité |  Eléments fragmentants (routes, canal, ...) |  Périètres d'étude |
|  Corridors majeurs |  Zones urbanisées |  Aire d'étude rapprochée |
|  Corridors | |  Aire d'étude immédiate |
|  Tronçon hydrographique | |  Emprise ARCONS |



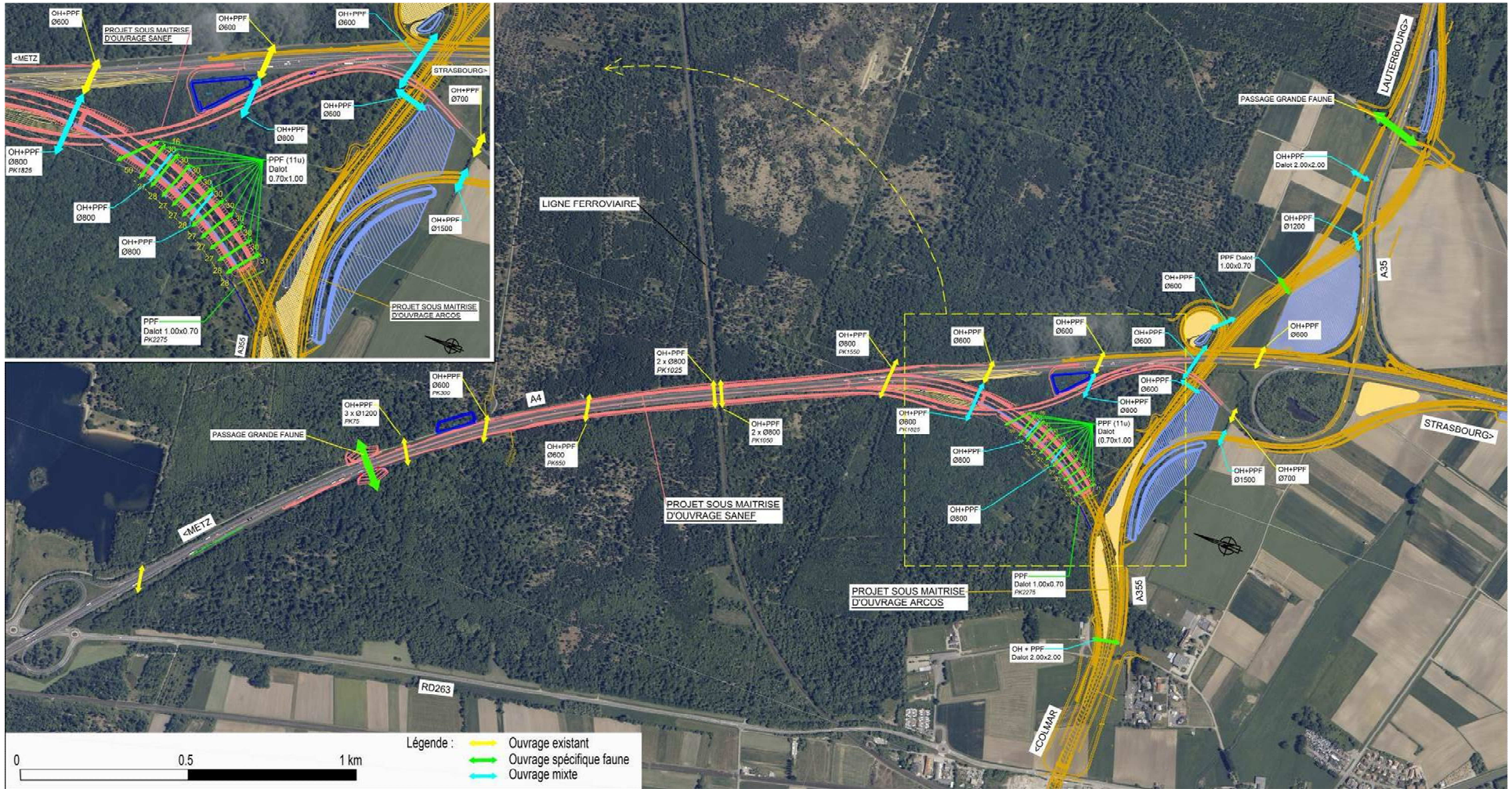
Mesure de réduction (MR6) : Réalisation d'un passage à faune



Mesure de réduction (MR7) : Recherche et sauvetage des amphibiens et reptiles en phase chantier



Mesure de réduction (MR11) : Ouvrages de perméabilité



Evaluation de l'éco-équivalence

Vérification du dimensionnement des mesures

Dimensionnement (méthode Eco-med) vérifié en tenant notamment compte par espèce :

- des impacts temporaires et définitifs de l'opération,
- des surfaces et de la contribution de chacune des mesures compensatoires

	Besoin compensatoire	Réponse compensatoire
Chat forestier	28,2	33,6
Grand Murin	29	38,4
Pic Noir	25,9	33,6
Pélobate brun	9,9	22,2
Lézard des murailles	0,8	4,6

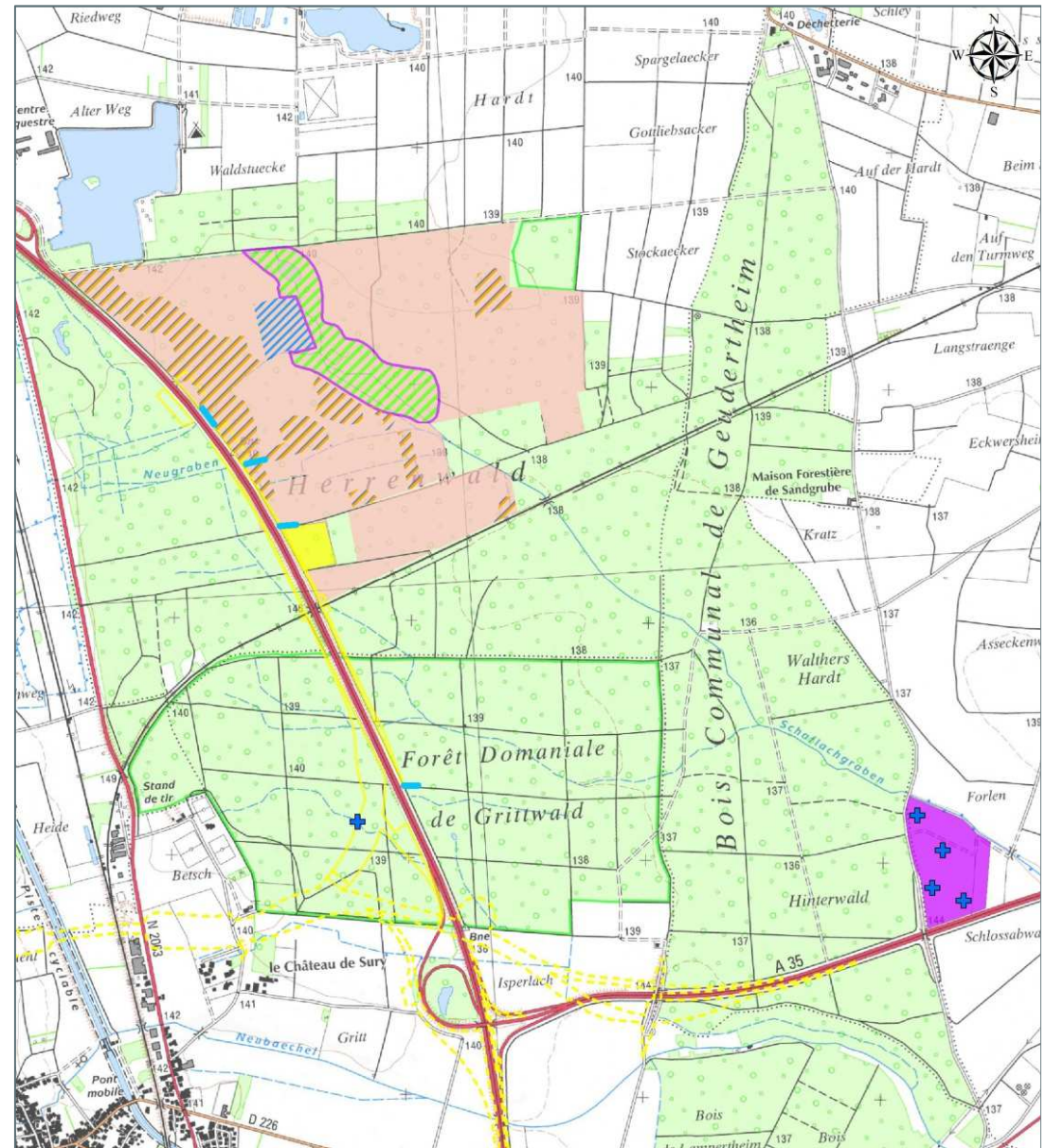
Exemples choisis de quelques espèces objet de la demande de dérogation



Compensation et mesures d'accompagnement

Une cohérence à l'échelle du massif forestier

- Ilot de sénescence (17,6 ha)
- Arbres réservoirs de biodiversité
- Création d'une lande humide rase (4,6 ha) en éliminant le peuplement de semencier de *Prunus serotina*
- Conversion d'une plantation d'épicéas en peuplement feuillu humide (3 ha)
- Conversion de 13 ha de parcelles agricoles en forêt de feuillus en lisière du Herrenwald-Krittwald dans le cône alluvial de la Zorn
- Création et restauration de mares pour les amphibiens (le long de l'A4 et dans les 13ha boisés)



Calendrier de mise en œuvre de la compensation

Mesures et actions		Créneau
MR10	Reconstitution des lisières	à la fin des travaux (2020)
MC1	Conversion d'un peuplement semencier de Prunus serotina en lande humide rase	
	délimitation des Prunus à couper (notamment en lien avec MC2)	sept-18
	levé GPS, simultané si possible, de la zone délimitée	sept-18
	précision sur approvisionnement en Chondrostereum purpureum / lien avec AO	T4 2018
	pose de 3 piézomètres	T4 2018
	Marché pour coupe rase	T4 2018 - T1 2019
	1ère coupe	fin avril / début mai 2019
MC2	Création d'un îlot de sénescence	
	délimitation effective sur le terrain (adaptations pour contour adapté)	sept-18
	levé GPS, simultané si possible, de la zone délimitée	sept-18
	pose de pannonceaux de sécurité (attention chute d'arbres, par ex.)	2019
MC3	Mise en place d'un réseau d'arbres réservoir de biodiversité (ARB)	
	pré-inventaire et établissement des premières fiches (type PNR Vosges du Nord)	sept-18
	inventaire des 117 ha de la mesure	T4 2018
MC4	Boisement compensatoire	
	Stockage terre végétale du Krittwald	T4 2018 - T4 2019
	Reprofilage terrains + mise en place suivi piézomètre	2022
	Plantations	2022
MC5	Création et restauration de mares pour les amphibiens	
	fiches état initial et Cdo des travaux	sept-18
	engagement d'une consultation pour travaux restauration	T4 2018
	travaux	nov-19
MC6	Conversion d'une pessière dense en habitat forestier humide	
	marquage des arbres	sept-18
	coupe	objectif : début septembre 2019
MA2	Restauration du caractère humide des habitats forestiers	
	comblement des fossés	nov-19

État d'avancement à date

- Les déboisements sont engagés (15/10 puis 22/10)
- Les garanties exigées de maîtrise d'usage sont apportées
- Les mesures principales d'évitement, de réduction et de compensation sont engagées, ou planifiées



